



Banque virements de livrets à compte courant

Par Gabyl

Bonjour,

En passe d'un achat immobilier, j'ai voulu transférer par virement de l'argent de mes livrets qui sont dans une banque A en France, vers mon compte courant d'une banque B en France...

Au premier rdv tout était sans problème et la conseillère plutôt détendue et sympathique...

Quand je suis revenue le lendemain avec les bordereaux de demande de virements remplis c'était le jour et la nuit...conseillère fermée à l'attitude extrêmement ambivalente et intrusive...

Elle a d'abord demandé à utiliser l'appli sur mon mobile, alors qu'elle avait un ordi et m'a contraint de changer de mot de passe devant elle (??) soit disant pour rassembler les sommes de deux livrets et ne faire qu'un seul gros virement alors que j'avais préparé 2 bordereaux...

Ensuite très naturellement elle a demandé l'Iban de mon compte sur l'autre banque, @ je lui ai présenté celui inscrit sur mon dernier relevé en pliant la feuille pour confidentialité, mais elle s'est montrée très intrusive et s'est mise à éplucher mon relevé de compte (??!)

J'ai refusé qu'elle en fasse une photocopie et suis allée lui chercher un RIB...

En bas de chaque bordereaux il y avait un récépissé de demande de virement censé éventuellement prouver que la demande a bien été faite à telle date...elle a refusé de me les donner(!) Prétextant qu'elle ne me les donnerait qu'une fois les virements effectués (???) En précisant que ça pouvait prendre une semaine...chose qui semble plutôt incongrue quand on sait qu'un virement n'est pas un transfert de fonds, mais un jeu d'écriture qui prends 48 h...ce à quoi elle a prétexté des vérifications...mais l'on peut se demander lesquelles sachant qu'il s'agit d'argent sortant et non de rentrées venant d'on ne sait où...

Que penser de tout cela ?

Avait-elle le droit de le faire?

Et cette banque a-t-elle le droit de séquestrer mon argent svp? Au cas où ils me feraient bien tourner en rond...

Je n'ai pas aimé non plus son serrage de mains qui sentait la trahison non assumée quand je suis repartie...

Par Henriri

Hello !

Tout cela vous déplaît, mais vous allez bien recevoir votre argent chez votre autre banque. Suggestion : oubliez cette conseillère et concentrez-vous sur votre projet immobilier.

A+

Par yapasdequoi

Bonjour

Il n'est plus autorisé de faire des virements directement d'un livret vers l'extérieur.

Il faut d'abord virer du livret vers le compte courant de la même banque.

Par Gabyl

Merci.

Mais si, c'est bien autorisé, renseignez vous...

Il suffit que le compte courant soit le votre qu'il soit dans la même banque ou dans une autre...

Pour ma part, je n'ai pas de compte courant dans cette banque.

Que ça m'est fortement déplu est un fait certain, mais ce n'est pas tellement le problème à vrai dire..

Que voulait elle faire en s'autorisant à fouiller dans mon portable et dans mon relevé de compte qui ne l'a concernait

pas?

Au jour d'aujourd'hui l'on peut s'attendre à tout!

Y compris des détournements de la part du petit personnel d'une banque...

Par ailleurs le fait qu'elle n'ait pas voulu me livrer les récépissés des demandes de virements, me met en défaut de prouver qu'ils ont bien été fait à cette date...

Hors légalement elle est contrainte de les faire sous 48 h

Cela m'a paru très étrange, pour ne pas dire suspicieux...

J'ai essayé depuis de rechanger de mot de passe

et même d'obtenir des infos via un autre guichet et la hotline...mais rien n'y a fait.

Par yapasdequoi

C'est plus probablement la banque des livrets qui tarde à réaliser l'opération.

Contrairement à ce que vous pensez, il ne s'agit pas d'un virement mais d'un prélèvement. C'est sans doute ce qui explique les délais plus importants.

Pourquoi avez vous confié cette opération à votre nouvelle conseillère ? Vous pouviez le faire vous mêmes, et ainsi maîtriser les délais sans poignée de main sulfureuse.

Vous demandez un crédit pour cet achat immobilier ? La conseillère a bien le droit d'éplucher vos dépenses courantes et de vérifier si votre profil est bien compatible avec cet emprunt.

Par Gabyl

Mais non, j'insiste sur la précision de ce que je dis,

Il s'agit bien d'un virement SEPA classic de la banque qui détient mes livrets vers celle qui détient mon compte courant et non l'inverse.

Donc en effet c'est la banque qui détient les livrets qui traîne des pieds,mais c'est elle qui doit effectuer les virements.

Non je n'ai pas demandé de prêt à cette banque, par ailleurs cela aurait été une chose impossible pour un simple détenteur de livrets.

Et non elle n'avait pas à s'immiscer dans la confidentialité de mes comptes personnels d'une autre banque! et encore moins dans mon mobile et histoire de code secret...et puis quoi encore?

Votre réaction à cet égard est stupéfiante.

Pourquoi je ne l'ai pas fait moi même ?

Parce que cette banque

ne permet pas d'effectués des virements au delà de 3000?

via sa plateforme...et veut absolument que vous justifiez vos sorties d'argent au delà d'une certaine somme...

Cela oblige donc à passer par un rdv conseiller .

Mais je m'attendais à tout sauf à ça, surtout que la veille son attitude laissait entendre que tout se passerait...comme une lettre à la Poste!

Par yapasdequoi

Vosus n'aviez pas précisé que c'est une conseillère de la banque A ...

Elle voit disparaître une somme conséquente de son portefeuille de clients vers la concurrence. Normal qu'elle soit dépitée.

Si la somme qui sort de vos livrets est élevée, ce qui semble être le cas, elle doit procéder à des vérifications imposées par ses procédures internes et aussi TRACFIN.

Par Gabyl

Relisez moi svp...j'avais commencé par le signifier.

Qu'elle soit dégoûtée de voir sortir des sommes...ce n'est pas mon problème...mais sincèrement je ne pense pas que le problème se situait vraiment là...

Vérifications Tracfin d'accord...mais qu'est ce qu'elle va vérifier sur des sommes sortantes ?

En général les banques se doivent de vérifier les flux entrants car effectivement ils peuvent venir de n'importe où y compris de traffics...

Mais les flux sortants sont déjà chez eux depuis un bout de temps..il n'y a plus rien à vérifier.